

République de Guinée

Travail- Justice- Solidarité



ASSEMBLEE NATIONALE

N°0014/SG/AN

Neuvième Législature

Enregistré à la présidence de l'Assemblée Nationale, le 17 septembre 2020

SESSION ORDINAIRE UNIQUE 2020-2021

RAPPORT

Fait

Par la Commission des Affaires Économiques et Financières, du Plan et de la Coopération portant sur l'accord de la Banque Arabe pour le Développement en Afrique et la République de Guinée dans le cadre du projet d'aménagement de la zone industrielle de FANYÉ.

Présenté par Honorable Abdoulaye Adama SYLLA Rapporteur Général

Novembre 2020

**Honorable Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,
Monsieur le Ministre Représentant du Chef de l'État,
Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs,**

Pour le financement du projet d'aménagement de la zone industrielle de FANYÉ, sous-préfecture de Maferinyah, Préfecture de Forécariah; le Conseil d'Administration de la Banque Arabe pour le Développement en Afrique (BADEA) a accordé un prêt de 28 millions de dollars US à la République de Guinée le 26 février 2020.

Honorables Députés,

Cet accord de financement se décompose en sept (7) Articles et cinq (5) annexes spécifiant les conditions générales, les définitions, le prêt, l'exécution du projet, les dispositions particulières, la suspension et exigibilité anticipée, la date d'entrée en vigueur, la terminaison, la représentation de l'emprunteur-adresses, le tableau d'amortissement, la description de projet, les biens et services devant être financés et l'affectation du prêt de BADEA, l'acquisition des biens et services et les conditions Générales des accords de prêt et de garantie.

Ce prêt est accordé aux conditionnalités suivantes :

- Taux intérêt :1,25% l'an pour la première tranche
2,50% l'an pour la deuxième tranche.
- La durée : 20 ans pour la première tranche après 5 années de grâce
15 ans pour la deuxième tranche après 8 ans grâce.

Honorables Députés,

Le projet de zone industrielle pilote de FANYÉ consiste à :

- l'aménagement d'un domaine de 30 hectares pour 85 entreprises dans les secteurs de l'agro-alimentaire, la pharmacie, des matériaux de construction, des métaux, de la mécanique et de la métallurgie ; tout en favorisant :
 - ✓ la création d'environ 5000 emplois ;
 - ✓ l'amélioration de la compétitivité et l'attractivité des entreprises industrielles;
 - ✓ la revitalisation des exportations industrielles ;
 - ✓ la revivification de la production agricole en augmentant les revenus des agriculteurs ;
 - ✓ la réduction des impacts environnementaux négatifs de l'industrie.

les principales composantes du projet:

- 1) Travaux de génie civil et annexes :

- a. construction de 3 km de routes internes et aménagement d'un espace vert et 90 000 m² de parking ;
 - b. construction de divers réseaux ;
 - c. construction d'un centre de maintenance et de contrôle de charge ;
 - d. construction de bâtiments administratifs et sociaux ;
 - e. construction des bâtiments à usage industriel et commercial ;
 - f. aménagement des terrains nus destiné aux investisseurs ;
 - g. travaux connexes au profit des habitants du village de Fanyé ;
 - h. construction d'une clôture extérieure.
- 2) Fourniture des équipements et accessoires de mobilier ;
 - 3) Services de consultation ;
 - 4) Renforcement des capacités des cadres de l'AGESPI ;
 - 5) Appui à l'UGP du projet ;

Honorables Députés,

Cet accord sera exécuté par l'Agence d'Aménagement et de Gestion des Parcs Industriels (AGESPI) qui a pour but de créer, aménager, et gérer seule ou en partenariat avec d'autres institutions les parcs industriels en Guinée.

Honorables Députés,

Au cours des discussions en commission et en inter-commissions, il s'est dégagé un certain nombre de remarques, d'interrogations et de recommandations portant entre autres sur :

- ✓ le tableau d'amortissement qui ne correspond pas à l'article 2 en ces sections 08 et 11 ;
- ✓ les dispositions environnementales ;
- ✓ la superficie occupée ;
- ✓ le choix du site de Fanyé ;
- ✓ la privatisation de la gestion du parc ;
- ✓ la mise en place d'un mécanisme pour le suivi de la mise en œuvre des différents projets.

Les réponses satisfaisantes fournies par les cadres du Ministère de l'Industrie et des petites et moyennes Entreprises ont permis d'emporter la conviction des Honorables Députés ayant participé aux travaux des commissions et inter-commission .

Honorables Députés,

Afin de contribuer à la réalisation du neuvième objectif du développement durable et celui lié au deuxième pilier du PNDES qui consistent à augmenter la contribution de l'industrie dans le PIB, le plein emploi à l'horizon 2030, la création de la richesse et la promotion d'industries propres, la Commission des Affaires Economique et Financière, du Plan et de Coopération vous invite à autoriser à l'unanimité la ratification de cet accord entre la BADEA et la Guinée.

Je vous remercie.

La Commission